

Norme postale



Le bon emplacement pour immeubles locatifs et commerciaux

Ici, les boîtes aux lettres peuvent être placées dans le secteur des entrées d'immeubles. La condition: une installation commune librement accessible (pas derrière des portes d'entrée fermées). Comme emplacement, choisissez un endroit bien éclairé si possible à côté de la sonnerie.

Le propriétaire d'immeuble pourvoit à ce qu'une boîte aux lettres librement accessible avec un casier pour lettres et un de dépôt soit installée. La dimension qu'une boîte aux lettres doit avoir est mentionnée ci-dessous.

Le bon emplacement pour maisons familiales et groupes de maisons

maisons familiales en rangées incl.

Posez la boîte aux lettres à la limite de la parcelle vers l'accès généralement utilisé pour la maison, resp. vers les groupes de maisons.

Si les prescriptions autorisent différents emplacements, choisissez svpl. celui qui se trouve proche de la route.

POUR D'AUTRES INFORMATIONS: POST.CH

Dimensions en cm mesure minimum, intérieur

Casier courrier intérieur

	Hauteur	Largeur	Profondeur	Ouverture courrier
couché	10	25	35.5	25x2.5
couché transversalement	10	35.5	25	35.5x2.5

Casier dépôt intérieur

	Hauteur	Largeur	Profondeur	Ouverture
couché	15	25	35.5	15x25
couché transversalement	15	35.5	25	15x35.5



Huber AG • Briefkastenanlagen

Industriering 27 | 4227 Büsserach | huber-ag.ch

Tel. 061 785 90 90 | Fax 061 785 90 91 | info@huber-ag.ch

Huberag